

N° 2024-047

AVENANT AU PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2022-2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, , TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le Président rappelle que la COVA a, par délibération du 6 Avril 2022, approuvé le Plan Pluriannuel de Formation (PPF) 2022 – 2024 ainsi que les conditions de prise en charge des formations inscrites à ce PPF.

Afin de tenir compte des nouveaux besoins recensés au travers des entretiens d'évaluation annuels, il est proposé d'établir un avenant au PPF 2022 – 2024 (voir document joint en annexe).

Le Président précise que les conditions de prise en charge demeurent inchangées.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26

- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la nécessité de tenir compte de l'évolution des besoins en formation,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 mars 2024,

APPROUVE l'avenant au plan de formation 2022-2024 tel que présenté (Réf. Tableau joint).

CHARGE le Président de son application.

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX